



François-Noël Buffet

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS

SÉNATEUR DU RHÔNE

CONSEILLER DE LA MÉTROPOLE DE LYON

MAIRE HONORAIRE D'OULLINS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 juin 2021

Saisie de la proposition de loi sur la sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers, la commission des lois se penchera sur la panne qui a rendu inaccessibles les numéros d'urgence

Le 9 juin 2021, la commission des lois a désigné ses **rapporteurs** sur la **proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers**, adoptée par l'Assemblée nationale.

Ce texte, qui intervient 17 ans après la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui a refondé l'organisation et les outils juridiques de la sécurité civile, vise à faciliter et renforcer l'exercice notamment par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, de leurs missions opérationnelles.

Alors que la France a fait face, le 3 juin dernier, à une panne d'équipement chez l'opérateur Orange, qui a mis en échec les appels des citoyens aux différents numéros d'urgence (le 15, le 17, le 18 et le 112), la commission des lois, éclairée par les rapports internes et d'inspection qui sont annoncés par Orange et le Gouvernement, entend proposer les évolutions nécessaires du cadre législatif afin de garantir la disponibilité et la continuité de l'accès aux services de secours.

Pour **François-Noël Buffet** (*Les Républicains – Rhône*), président de la commission des lois, « **le cadre juridique de l'action des différents acteurs de la sécurité civile doit être clarifié, et les moyens par lesquels ceux-ci exercent leurs nombreuses missions doivent être robustes et opérationnels. La panne que nous avons connue montre un point de faiblesse dans l'organisation du système de secours, qu'il convient de corriger.** »

Contact : May-Si YANG
06 07 91 79 11
fn.buffet@senat.fr